

- [Modifier](#)
- [Insérer](#)
- [Enlever](#)

Article 17bis – ECHOGRAPHIES

§ 1^{er}. Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin-spécialiste en radiodiagnostic (R):

...

Echographie bidimensionnelle

...

2. Echographies cardiovasculaires

...

461156 461160 Examen duplex couleur bilatéral avec un bilan complet des vaisseaux sanguins ~~artériels et/ou~~ veineux superficiels et profonds des deux membres supérieurs ou des deux membres inférieurs N 80

~~La prestation 461156 – 461160 ne peut être facturée qu'une seule fois par année civile sauf s'il existe une nouvelle indication diagnostique.~~

461171 461182 Examen duplex couleur bilatéral avec un bilan complet des vaisseaux sanguins artériels des deux membres supérieurs ou des deux membres inférieurs N 70

461193 461204 Examen duplex couleur unilatéral avec un bilan complet des vaisseaux sanguins veineux superficiels et profonds d'un membre inférieur ou supérieur N 60

461333 461344 Examen duplex couleur unilatéral avec un bilan complet des vaisseaux sanguins artériels d'un membre inférieur ou supérieur N 50

Par année civile ne peut être attestée qu'une seule des prestations 461156-461160, 461193-461204.

La même restriction s'applique aux prestations 461171-461182, 461333-461344.

Une nouvelle indication diagnostique justifiant un nouvel examen constitue une exception à cette restriction.

La motivation d'un nouveau bilan est accessible au médecin-conseil en tant que partie de la prescription.

461355 461366 Examen duplex couleur des vaisseaux sanguins artériels d'un ou plusieurs membres inférieurs ou supérieurs, destiné au follow-up d'une ou de plusieurs lésions connues, à un contrôle postopératoire ou à une autre indication spécifique pour un examen orienté N 30

461370 461381 Examen duplex couleur des vaisseaux sanguins veineux d'un ou plusieurs membres inférieurs ou supérieurs, destiné au follow-up d'une ou plusieurs lésions connues, à un contrôle postopératoire, à la détection d'une thrombophlébite ou d'une thrombose veineuse profonde ou à une autre indication spécifique pour un examen orienté N 40

Par jour et par patient, une seule des prestations 461355-461366, 461370-461381, 469210-469221 et 469232-469243 peut être portée en compte.

...